

Amérindiennes :

famille Caribe :

kali'na

wayana

famille tupi-guarani :

wayampi

émérillon (teko)

famille arawak :

palikur

arawak (lokono)

Créole : base lexicale anglaise

aluku

ndjuka

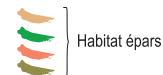
paramaka

saramaka

base lexicale française

créole guyanais

Asiatique : hmong



**Langues régionales de Guyane**

(d'après une infographie parue dans la revue Amerindia 26/27, 2002)  
 Infographie : J.-M. Henry / R. Ávila. Impression couleur en 3<sup>e</sup> de couverture.

# Langues créoles

## État des lieux des recherches et propositions pour une approche *multicausale* de leur *genèse*

Laurence  
Goury

CELIA (CNRS-IRD)  
goury@vjf.cnrs.fr

LONGTEMPS IGNORÉES de la tradition linguistique, considérées, à tort ou à raison, comme des objets linguistiques quelque peu 'monstrueux' ou tout du moins originaux, les langues créoles ne laissent pas d'interroger les théories sur le langage, et sont au centre de débats houleux qui agitent la communauté créoliste.

Parce qu'elles sont intimement liées au changement linguistique, les langues créoles interrogent la problématique de la dynamique des langues dans ses aspects les plus divers : changement induit par le contact, acquisition, évolution interne, dialectalisation... La naissance même de ces langues et leur situation sociolinguistique actuelle sont par ailleurs indissociables des notions de changement et de variation.

Cet article est l'occasion de faire le point sur les études actuelles en créoliste et les diverses approches théoriques qui les orientent, et de proposer des hypothèses, à travers une étude de cas précis, en réponse à une question importante : quelles approches pour une étude raisonnée de la genèse des créoles ? La première partie fait donc le point sur les notions de 'langues créoles' et de 'pidgin', et sur la diversité des courants théoriques qui en font leur objet d'étude. Dans la seconde partie nous proposerons l'hypothèse, nous basant sur diverses analyses proposées pour les créoles anglais du Surinam et de Guyane française, que les grands modèles théoriques homogènes n'apportent pas de réponses satisfaisantes à l'explication de la genèse des créoles, et qu'il est nécessaire de croiser plusieurs démarches. On essaiera de montrer en particulier que l'ensemble d'un système créole, pour régulier qu'il apparaisse à l'heure actuelle (comme c'est le cas pour les créoles du Surinam), n'est pas pour autant le résultat d'un développement linéaire, et qu'aussi bien des processus de changement induit par le contact que des évolutions grammaticales internes peuvent en être à l'origine, ceci du fait même de la complexité de la situation de contact à l'époque de sa mise en place (Migge 2003, Légise & Migge ce volume).

### CRÉOLES ET CONTACT(S)

#### Définitions

Le contexte de leur naissance, ou de leur développement, place les créoles au cœur même de la problématique du contact de langues. Les études récentes insistent tout particulièrement sur cet aspect de la spécificité créole : si les définitions typologiques ont jusqu'à présent eu du mal à faire de ces langues des objets linguistiques particuliers (voir cependant Mc Whorter 1998, 2002, Mc Whorter & Parkval (2004), et leurs détracteurs : De Graff 2003, Mufwene 2001), la spécificité et l'importance du contexte socio-historique de leur naissance font l'unanimité. C'est la raison pour laquelle nous nous en tiendrons ici, en matière de définition, à celle proposée par Mufwene (2001) pour ce qu'il nomme les 'proto-types créoles heuristiques<sup>1</sup>, qui

insiste sur les conditions particulières de l'émergence de ces langues – le contact de langues – tout en évacuant, à dessein, le problème de leur spécificité 'structurelle' :

« ... Creoles are specific vernaculars *which are defined by the time, place and conditions of their development* (...). They emerged during the European colonization of the rest of the world starting in the seventeenth century, typically on island or coastal colonies between the tropics, in the contact settings of plantations. In these places, the non-European labor outnumbered even the European indentured servants, not only the native speakers of the lexifier. The Creoles developed during a period when the populations were also racially segregated and grew more by importations of new labor than by birth.” (Mufwene 2001 : 10. Le soulignement est notre).

Toute tentative de définition des langues créoles ne doit cependant pas masquer la grande hétérogénéité à la fois des conditions socio-historiques de leur genèse, de leurs statuts sociolinguistiques actuels, et de leurs structures linguistiques.

La notion de 'pidgin' est associée, dans certains cadres théoriques en tous cas, à celle de créole (voir Bickerton 1981, 1984). Cependant, l'opposition entre pidgins et créoles est loin d'être claire, que l'on se place sur le plan sociolinguistique ou linguistique : on distingue généralement les pidgins, versions simplifiées et restreintes à des usages bien précis (échanges, commerce, marchés, et.) des langues créoles, versions 'nativisées' des premiers, dont les structures se sont complexifiées par rapport à l'état initial, mais la complexité des situations rend souvent difficile l'attribution d'une langue à telle ou telle catégorie (voir par ex. le cas du Tok Pisin de Papouasie-Nouvelle Guinée, une langue étiquetée 'pidgin', utilisée comme lingua franca par plus d'un million de personnes, et langue maternelle d'environ 100 000 personnes (Holm 1988)).

### La créolistique aujourd'hui

L'objectif principal des études en créolistique est de donner une réponse au mystère de la genèse de ces langues. Aucun consensus n'a cependant été atteint pour l'instant, et ces dernières années ont vu l'apparition de courants théoriques modérés qui mettent en avant la pluricausalité de la genèse des créoles.

Nous ne donnerons dans cette section qu'un aperçu des principaux courants théoriques qui s'attachent à répondre à la question de la genèse de ces langues et de leurs statuts actuels, et nous renvoyons le lecteur aux nombreux ouvrages de présentation générale qui tous abordent l'épineux problème des théories de la genèse (voir par exemple Arends, Muysken & Smith 1994, Holm 1988).

### L'étonnante apparente ressemblance des structures créoles

L'apparente ressemblance structurelle des créoles de bases lexicales diverses a motivé les premières recherches qui se sont interrogées sur son origine.

### Monogénéisme

Whinnom, en 1956, propose une origine unique pour expliquer la ressemblance entre le *ternateño*, un créole de base lexicale espagnole parlé aux Philippines et l'Indo-portugais : l'existence d'un pidgin ou un sabir portugais qui aurait été créé au cours du XV<sup>e</sup> siècle en Afrique, peut-être sous l'influence de la *lingua franca*, parlée dans la région méditerranéenne par les navigateurs portugais, principaux organisateurs de la traite en Afrique de l'Est dans les

premiers temps de l'aventure coloniale. Ce pidgin portugais serait pour lui à l'origine de l'ensemble des langues créoles, les différences lexicales s'expliquant par une relexification lors du contact avec des langues européennes diverses.

Une version 'modérée' de cette théorie sera par la suite défendue par différents auteurs (voir par exemple Hancock (1987) et le *Upper Guinea Coast English*, Smith (1998) et le *Caribbean Slave Pidgin English*, qui seraient à l'origine des créoles anglais de la Caraïbe et du Surinam, ou Maurer (2002) pour les créoles portugais d'Afrique) : l'origine n'est alors plus un pidgin portugais unique, mais des pidgins de base anglaise, portugaise ou espagnole selon les pays organisateurs de la traite et les zones de colonisation, qui se sont ensuite répandus et complexifiés pour devenir des créoles.

L'approche monogénétique diffusionniste, qui repose sur une conception d'une filiation génétique entre les créoles, a été énormément débattue et a laissé des traces dans la créolistique actuelle, même si plus personne n'affirmerait aujourd'hui que, par exemple, le Tok Pisin est le descendant de la *lingua franca*.

### *Universaux du langage*

Présentée par Valdman (2002) comme 'la plus maximaliste des approches catastrophiques'<sup>2</sup>, la théorie de la créolisation de Bickerton (voir par exemple 1975, 1981, 1984) se base sur les principes universaux du 'bioprogramme' : les enfants des esclaves étant dans l'impossibilité d'acquiescer comme langue première le pidgin 'macaronique' parlé par les adultes avec lesquels ils sont en contact, ils le '*nativisent*' (et donc le '*créolisent*', selon ses propres termes) en s'appuyant uniquement sur les règles universelles du langage ; ils créent ainsi une langue qui serait le reflet parfait de la grammaire universelle, ce qui explique alors les ressemblances structurelles de créoles nés dans des aires différentes. La théorie de Bickerton a été remise en cause dans plusieurs études (par exemple pour une critique du système temps-mode-aspect (TMA) créole, voir Winford 2000 ; (voir aussi Mufwene 2001), en particulier parce qu'elle tend à ignorer les conditions socio-historiques de genèse des créoles (et accorde beaucoup d'importance, par exemple, au rôle des enfants dans la 'créolisation', alors que l'on sait maintenant que leur nombre était marginal sur les plantations (voir Arends 1995).

Cette dernière critique est celle faite par l'approche 'historiciste', défendue par Arends (voir par exemple Arends 1995, 2002a), critique qui s'applique d'ailleurs à la plupart des théories sur la genèse des créoles : en effet, Arends (2002a) s'insurge contre la « dé-historicisation de la créologénèse », et montre que la plupart des théories ont ignoré les conditions historiques de déplacement des populations et ont bâti des hypothèses sur les seuls faits linguistiques.

La critique majeure faite cependant à l'encontre de la théorie du bioprogramme est d'ignorer complètement le rôle des langues africaines parlées par les adultes. C'est contre cette prise de position universaliste que se sont créés divers courants d'études que l'on peut qualifier de 'substratistes'.

### *Substratisme*

Bien que divergeant en plusieurs points, toutes les théories substratistes s'accordent à donner un rôle majeur aux esclaves adultes, et, partant, aux langues africaines, dans la genèse des créoles.

Alleyne (1980) pose les bases d'une approche substratiste en appliquant la méthode comparative aux langues créoles (de bases lexicales différentes) et à une 'base africaine' définie essentiellement parmi les langues du sous-groupe Niger-Congo twi, et met en évidence les « transmissions or continuités from the native languages of the people undergoing linguistic change » (1980 : 139).

La théorie de la relexification, défendue par Claire Lefèbre (1999), s'inscrit également dans une perspective substratiste. Celle-ci fait l'hypothèse, pour le créole haïtien, d'une relexification

du matériau lexical du français à l'intérieur des structures grammaticales de la langue maternelle des esclaves, le fon-gbe, qui se trouvent alors maintenues. De façon moins extrémiste, Migge (1998) compare les structures des créoles anglais du Surinam avec celles des langues gbe et conclut à une rétention des structures du substrat et à l'emprunt de matériau du superstrat. Dans les deux cas, la genèse des structures créoles est le résultat entre autres de processus d'acquisition d'une langue seconde par apprentissage non guidé.

De la 'normalité' ou l' 'a-normalité' des créoles.

Le courant le plus intéressant dans les études créolistes actuelles est sans aucun doute celui qui replace la genèse des créoles dans la perspective plus large de l'évolution des langues. Il oppose partisans de la *genèse* comme un phénomène 'a-normal' (considérant, partant, comme 'normale' la filiation génétique entre les langues, voir par exemple Thomason 2002), et, partisans du *développement* des créoles comme résultat d'une variation maximale de la langue européenne sous des conditions écologiques particulières (voir par exemple Mufwene 2001 pour le concept d'écologie, Chaudenson 2003 pour celui 'd'approximation d'approximation', De Graff 2003 contre le concept de 'transmission anormale').

Pour les uns, les conditions de contact ont été telles entre les langues de substrat et les langues européennes qu'il est impossible d'envisager une quelconque filiation génétique : « *Ordinary descent with modification from a parent language can be ruled out for a Creole because only the lexicon, not the grammatical structures, can be traced in a straightforward way back to the lexifier language.* » (Thomason 2002).

Pour les autres, les créoles ne sont que le résultat de l'apprentissage non-guidé, d'approximation d'approximations (Chaudenson 2003 pour le créole de la Réunion principalement), de la langue européenne par les esclaves africains. Il est donc abusif, pour les défenseurs de cette théorie, de faire une distinction entre des variétés de langues européennes parlées en Amérique par des populations d'ascendance européenne, et d'autres variétés de langues européennes parlées en Amérique par des populations d'ascendance africaine (voir en particulier Mufwene 2001).

La conception de l' 'a-normalité' des créoles est également celle qui prévaut dans les théories du 'proto-type créole', qui identifient un faisceau de traits réunis uniquement dans les langues créoles, faisant de celles-ci des objets linguistiques particuliers (voir Mc Whorter 1998, Parkvall 2004) : absence de flexion, absence de tons lexicaux, dérivation sémantiquement transparente (voir en particulier le débat qui oppose De Graff et Parkvall à propos de la morphologie du créole haïtien).

Pour une approche complémentaire de la créologénèse

Ces dernières années ont vu se développer des courants intégrationnistes qui prônent une option 'moyenne' dans l'explication de la genèse des créoles, qui rendent compte à la fois de la présence d'un matériau lexical emprunté essentiellement au superstrat, de contraintes posées par les lois de préférence universelle, et de la présence de structures originaires du substrat. C'est ce que défend Mufwene (1991) avec son hypothèse de la complémentarité, et, d'une autre façon, Plag (Alber & Plag 2000) dans sa reconstruction historique de la phonologie du sranan (tout en favorisant l'explication universaliste à travers la théorie de l'optimalité). Dans une communication récente, Aboh (2004) propose lui aussi une théorie 'modulaire' de la genèse des créoles, les langues de substrat et de superstrat faisant office de 'déclencheurs' (*triggers*), et la grammaire universelle garantissant l'émergence de structures compatibles.

Cette approche intégrationniste est également celle qui prévaut dans les travaux sur les créoles à travers l'approche du contact de langues, comme l'illustre Migge (2003, à paraître) dans ses derniers travaux sur la genèse des structures des créoles du Surinam : l'intégration de

la comparaison des structures linguistiques (entre substrat gbe et variétés contemporaines des Eastern Maroon Creoles) dans une théorie sociolinguistique du contact de langues (voir Winford 2003, Thomason & Kaufman 1988), permet d'asseoir les bases d'une hypothèse de l'origine de ces langues, avec une place importante faite à la L1 des esclaves et à l'apprentissage non guidé de la L2 (voir aussi Siegel 1999). Cette hypothèse est par la suite confrontée aux données diachroniques, troisième dimension qui confirme ou infirme la comparaison synchronique.

Tout en étant plus ouvertes que les théories mono-causales et reconnaissant le rôle de sources et de processus divers dans le phénomène de genèse, ces approches ne proposent pas encore de réelles solutions quant au rôle exact et au poids de chacun des facteurs dans le processus de mise en place des structures créoles : lorsque se retrouvent en concurrence, dans l'explicitation de l'émergence d'une structure linguistique, une loi universelle et une contrainte structurelle imposée par la langue de substrat, qu'est-ce qui permet d'identifier le facteur dominant qui a prévalu à l'établissement de cette structure, et le contexte dans lequel celle-ci s'est imposée (car il est bien évident que, selon le contexte socio-historique dans lequel se développent les créoles, la pondération de chacun des facteurs ne sera pas la même (cf. Thomason & Kaufman 1988, Mufwene 2001) ? Et pourquoi certaines structures, du substrat ou du superstrat, sont-elles retenues et pas d'autres ?

Cette tâche est d'autant plus complexe qu'il semblerait que la plupart des théories présentées<sup>3</sup>, qu'elles soient mono-causales ou intégrationnistes, n'envisagent la genèse des créoles que comme un tout monolithique, où tous les niveaux de structures se seraient mis en place selon les mêmes processus, et selon un déroulement chronologique linéaire. Or, comme le montrent certaines études en cours sur les créoles du Surinam (et en particulier les derniers travaux de Migge 2003, à paraître et Goury 2004), il semble nécessaire d'envisager des chemins d'évolution hétérogènes pour les différents sous-systèmes de la langue, et de les mettre en corrélation avec les facteurs sociaux qui ont prévalu lors de leur établissement. C'est la proposition que nous ferons dans la section 2, qui examine le cas du sous-système de TMA dans une variété de créole du Surinam.

### Créole / langue européenne : un rapport complexe

Plusieurs courants en créolistique s'interrogent sur le complexe problème de la relation entre les langues créoles et leurs langues lexificatrices de base, en particulier dans les zones où celles-ci se côtoient. Deux modèles ont été proposés : la diglossie et le continuum.

- La diglossie, concept utilisé par Ferguson (1959) dans sa description de la situation haïtienne, pose l'existence d'une répartition stricte des langues dans différents domaines d'emploi, le créole étant réservé aux domaines familiers (la maison, les amis, etc.), et le français aux domaines 'officiels' (éducation, média, etc.).
- En réaction à cette conception dichotomique de la communication en espace créolophone et au concept variationniste de '*speech community*'<sup>4</sup>, DeCamp (1971) propose d'envisager un continuum de formes entre le créole, dans sa variété basilectale – degré d'éloignement maximum par rapport au standard – et la version américaine ou caribéenne du standard européen lexificateur. Le continuum créole s'étend alors du basilecte à l'acrolecte (degré d'éloignement minimum par rapport au standard), avec tout un ensemble de registres intermédiaires regroupés parfois sous le terme de 'mesolecte'. Ce modèle se fonde sur la variation tout en se démarquant des théories variationnistes : la notion de continuum créole tendait à remettre en cause les stratifications un peu trop cloisonnées de la linguistique variationniste de l'époque, en montrant que les oppositions urbain / rural, éduqué / non-éduqué, les différentes d'âges ou de sexes ne sont pas des catégories adéquates à l'explication de la variation créole, en particulier parce que les règles grammaticales au sein du continuum sont trop divergentes d'un locuteur à l'autre pour se réduire à des regroupement dialectaux ou sociaux (d'où les concepts de basilecte, mésolecte et acrolecte).

L'espace nous manque ici pour faire un état des lieux précis des liens entre sociolinguistique, linguistique variationniste et langues créoles, et nous renvoyons les lecteurs intéressés à Winford (1997) qui met particulièrement en évidence le rôle qu'ont joué les études créoles dans les théories sur la variation et le changement, et, inversement, l'influence qu'ont pu avoir ces dernières sur la description des créoles.

L'absence des créoles de base espagnole et portugaise en Amérique Latine

En dehors du palenquero<sup>5</sup> et du papiamentu de Curaçao, l'absence de langues créoles dans les zones hispano/lusophones en Amérique est remarquable (Mc Whorter 2000). En plusieurs endroits cependant, les conditions pour la genèse d'un créole semblaient réunies : déséquilibre entre la population esclave parlant une grande diversité de langues et la population blanche, relative isolation des esclaves dans des zones peu accessibles, et qui sont restés leurs zones d'habitation, et donc peu d'accès au monde extérieur. Malgré cela, que ce soit en Colombie (dans le Choco), en Équateur ou au Mexique (états de Veracruz et Oaxaca), la profonde restructuration grammaticale conduisant à la mise en place de structures créoles n'a pas eu lieu, et la variété d'espagnol parlée par ces communautés n'est pas beaucoup plus éloignée du standard que les autres variétés dialectales de la région. Aucune étude systématique n'a encore donné d'explication à cette absence notable, en dehors de l'ouvrage de Mc Whorter au titre explicite *'The Missing Creole Spanish'*, qui voit surtout, dans l'absence des créoles espagnols, un argument pour remettre en cause la clé de voûte des théories de la créologénèse : la conception de « l'accès limité<sup>6</sup> ».

Voici présentés dans leurs grandes lignes les principaux courants théoriques qui visent à donner une explication au phénomène de genèse des langues créoles. Dans la section suivante, nous essaierons de montrer comment certaines de ces propositions peuvent être appliquées au contexte particulier des créoles anglais du Surinam.

## UNE ÉTUDE DE CAS : LES CRÉOLES DU SURINAM

### Le contexte socio-historique et les langues

L'histoire coloniale du Surinam, ex-colonie hollandaise, remonte à la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>, époque à laquelle les Anglais, quittant la Barbade surpeuplée en compagnie de leurs esclaves, forment une colonie permanente<sup>8</sup>. Bien que la colonie tombe aux mains des Hollandais dès 1667, la présence anglaise sera dominante pendant toute la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui explique l'apparition et le développement d'un créole anglais sur les plantations pendant cette période.

Au vu de ce qui a été présenté dans la section précédente concernant les différentes théories sur la genèse des créoles, il est difficile de rester neutre dès lors qu'on aborde l'histoire d'une langue créole particulière. Et dans le cadre pourtant restreint de l'histoire du Surinam, des théories diverses s'affrontent, brandissant données historiques (Arends 1999) contre faits linguistiques (Smith 1999).

Nous nous contenterons dans cet article de dire que sur les plantations au Surinam, lors de la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, s'est formé un créole, appelé dans les études historiques *'Early Sranan'* ou *'Surinamese Plantation Creole'*, dont la base lexicale est majoritairement l'anglais. Sur les plantations possédées par des colons juifs portugais (dont la provenance fait toujours l'objet de controverses, voir là-aussi Smith 1999, Arends 1999, Ladhams 1999), se parlait un créole de base lexicale portugaise mentionné dans les sources historiques comme *'Djutongo'*. Les esclaves étaient, à une époque pertinente pour la créologénèse (voir Arends 1995,

Léglise & Migge p. 113, ce volume), importés majoritairement du Bénin, et étaient locuteurs de langues de la famille kwa, et plus particulièrement de diverses langues gbe (Migge 1998, 2003). Lors des différentes époques de marronnage, et en fonction du lieu de fuite des esclaves, l'*Early Sranan* s'est diversifié en plusieurs langues, appelées aujourd'hui *Maroon Creoles*.

Les résultats linguistiques de ces phénomènes historiques sont aujourd'hui les suivants : 1) un créole de base lexicale anglaise subsistant depuis quelques décennies l'influence massive du néerlandais, le *sranan tongo*, est parlé à Paramaribo (capitale du Surinam) et sur la côte surinamienne, et sert également de langue véhiculaire dans la société multilingue surinamienne. 2) quatre variétés de créoles de base lexicale anglaise, les *Eastern Maroon Creoles*, sont parlées par des groupes de Noirs Marrons dans l'est du pays et en Guyane française : l'aluku, le ndyuka, le pamaka et le kwinti<sup>9</sup> (voir carte p. 82). 3) deux créoles de base lexicale anglaise partiellement relexifiés en portugais, les *Western Maroon Creoles*, sont parlés par des groupes de Noirs Marrons au Surinam et en Guyane française, le saamaka et le matawai<sup>10</sup>.

### Terrain unique, approches multiples

Considérés dans la tradition créoliste comme des '*radical creoles*' (d'après le terme de Bickerton), c'est-à-dire des langues qui, pour n'avoir pas eu de contact prolongé avec le superstrat européen, ont conservé des structures proprement créoles<sup>11</sup>, les créoles du Surinam font l'objet de nombreuses études ancrées dans des approches théoriques différentes.

Si les descriptions synchroniques de ces langues sont encore quelque peu partielles (voir cependant Huttar & Huttar 1984 pour une description complète du ndyuka ; voir également l'étude de van den Berg (en cours) pour une description complète du *sranan tongo* ancien ; Winford (2000a et b, 2001) pour une description du système de TMA du *sranan tongo*), les études cherchant à rendre compte de la mise en place des structures créoles ne manquent pas (Smith (1987) pour la phonologie historique ; Bruyn (1995, 1996), Arends (1989) pour une théorie de la créolisation graduelle dans une approche plutôt diachronique, et Bruyn (2003) pour une discussion du concept de grammaticalisation ; Migge pour une approche substratiste (1998), puis intégrationniste (2003, à paraître); Goury (2003) pour une description des mécanismes de changement linguistique interne en ndyuka.

Quelle que soit leur orientation théorique, ces études cherchent toutes à expliquer par un mécanisme unique la mise en place de l'ensemble des structures de ces langues. Cependant, la régularité actuelle<sup>12</sup> dans les différents sous-systèmes de la langue ne doit pas masquer une éventuelle hétérogénéité des processus qui leur ont donné naissance. Nous essaierons de montrer, à travers l'exemple de la description de certains faits des sous-systèmes temporels et modaux en ndyuka, l'une des variétés de créoles anglais (*Eastern Maroon Creoles*, ou EMC) du Surinam, comment les structures linguistiques actuelles peuvent être le résultat de divers processus : calque de structures des langues de substrat (au sens de Croft 2000), évolution interne par grammaticalisation ou réanalyse, influence des langues de superstrat, etc.

Photo :  
Isabelle Léglise

### TMA en ndyuka

La comparaison du système de TMA des EMC contemporains avec celui des langues de substrat (variétés de gbe essentiellement, voir Migge 2003, à paraître), et celui du superstrat montre que le système créole n'est le calque d'aucun des systèmes des langues d'input. Migge & Winford (2003) mettent cependant en évidence un parallélisme fort entre le système de TMA des variétés de gbe et celui des créoles surinamiens, ce qui les amène à proposer, après examen du contexte socio-historique dans lequel les structures créoles se sont mises en place, une



rétenion ou un transfert à la fois des catégories de TMA et des structures syntaxiques du gbe, sur la base de formes sélectionnées dans les variétés d'anglais parlées par les colons, selon des stratégies attestées dans les études sur l'apprentissage non guidé d'une langue seconde, qui laissent par ailleurs la place à d'autres mécanismes de changement.

Cette relative homogénéité dans les stratégies cognitives et linguistiques semble être mise en cause lors de l'étude des sources anciennes, qui attestent de l'état du sranan ancien des plantations dans le courant du XVII<sup>e</sup> et surtout du XVIII<sup>e</sup> siècle (Arends & Perl 1995 ; Kramp 1983; van den Berg 2000). On remarque en effet que plusieurs formes, associées à certaines catégories, n'étaient toujours pas en place dans la variété de sranan tongo parlé au 18<sup>e</sup> siècle, ce qui, étant donné le contexte historique, rend peu probable, pour ces formes en tout cas, l'hypothèse émise plus haut, à savoir la rétenion des structures et catégories TMA du substrat. Nous exemplifierons ceci avec quelques exemples choisis dans le système de TMA en ndyuka, en comparant trois sources : les données du substrat dans sa forme contemporaine, celles du ndyuka contemporain, et celles issues des textes en sranan ancien. Nous nous appuyerons sur les travaux de Migge (à paraître, 2003, 1998, Migge et Winford 2003) pour l'étude des formes de substrat, et sur nos propres travaux pour la description des structures de ndyuka contemporain et du sranan ancien<sup>13</sup>. Cette étude, en cours, n'a pas encore produit de résultats fermes et définitifs, mais permet d'avancer de solides hypothèses sur la question. Elle devra bien entendu être complétée par l'analyse d'autres sous-systèmes (comme, par exemple, la détermination nominale (voir Bruyn 1995), ou les postpositions locatives) qui confirmera ou infirmera les hypothèses avancées ici.

#### Futur et modalité

Le sous-système temporel en ndyuka contemporain se réduit à une marque unique, le morphème de futur **o** préposé à la base verbale (comme les autres marqueurs de TMA), avec une valeur d'assertion dans le futur :

- (1) Da na anga dati, i o faa den udu.  
DISC COP avec cela 2SG FUT couper ART.DEF arbre<sup>14</sup>  
*Et bien, c'est avec ça que tu couperas les arbres.*
- (2) Na pe i o tan.  
COP où 2SG FUT rester  
*C'est là que tu vas habiter.*

Cette marque entretient des relations sémantiques et paradigmatiques fortes avec **sa**, marqueur de modalité à la distribution similaire<sup>15</sup>, et indique la valeur modale de POSSIBILITÉ, en tant que macro-catégorie regroupant la possibilité déontique positive, la probabilité, la permission et l'habilité physique positive (la forme négative requiert un autre auxiliaire modal<sup>16</sup> (cf ex. 5)) :

- (3) ...dii gaan mofu udu pe a beenki fi i wataa sa sidon na en tapu.  
3 grand bouche bois où ART.DEF casserole pour 2SG eau MOD asseoir PREP 3SG dessus  
*...trois gros morceaux de bois sur lesquels tu puisses poser ta casserole d'eau.*
- (4) I sa yee den sani, den nyanyan di e paandi na a goon.  
2SG MOD entendre ART.DEF chose ART.DEF nourriture REL ASP planter PREP ART.DEF abattis  
*Tu entendras peut-être (=je te raconterai peut-être) les choses, les produits que l'on plante dans l'abattis<sup>17</sup>.*
- (5) A ná man oli en tu ?  
3SG NEG pouvoir tenir 3SG aussi  
*Elle n'a pas le droit de la prendre aussi ? (aluku)*

Dans son étude de la modalité dans les créoles du Surinam, Migge (à paraître) soulève la difficulté qu'il y a à faire du substrat le facteur principal dans la genèse du système TMA, tout en proposant une description comparative détaillée des systèmes EMC avec celui de différentes variétés de gbe.

Un des points forts de sa comparaison est de montrer que la catégorie modale de la possibilité se manifeste de la même manière en ndyuka et dans les variétés de gbe : le gbe, tout comme le ndyuka contemporain, ne présente qu'une seule forme pour exprimer la possibilité déontique à la forme positive, la probabilité (modalité épistémique), la permission et l'habileté physique, et requiert un morphème différent pour la forme négative.

Par ailleurs, le gbe présente une forme spécifique pour les capacités acquises par apprentissage, là où le ndyuka présente également une forme spécifique, **sabi** :

- (6) A pikin de, a sabi suwen.  
 ART.DEF enfant DEM 3SG MOD nager  
*Cet enfant-là, il sait nager.* (Migge, à paraître)

Il semblerait donc que la répartition des catégories modales de la possibilité et de la capacité en ndyuka soient le résultat d'un emprunt de ces deux catégories sémantiques correspondantes en gbe, et qu'elles aient été le cadre dans lequel les formes d'origine européenne<sup>18</sup> ont été intégrées. La cohérence du système semble par ailleurs confirmée par la comparaison de la marque temporelle de futur décrite plus haut, qui est, en ndyuka comme en gbe, l'unique forme du paradigme temporel.

#### L'apport des sources anciennes

La comparaison avec les formes rencontrées dans les textes anciens oblige cependant à revoir ces hypothèses, et met en évidence, à travers la relative régularité des systèmes actuels et de leurs correspondances, des stratégies différentes dans la mise en place de ces structures. Si l'on fait l'hypothèse que la catégorie modale de possibilité telle qu'elle a été décrite plus haut est en ndyuka le résultat d'un transfert de cette même catégorie sémantique en gbe, on s'attend à la trouver dès les états anciens de la langue.

Or les textes mettent en évidence plusieurs choses :

- la marque **sa** n'a pas du tout, en sranan ancien, une valeur modale, mais presque essentiellement temporelle (sens de futur), sauf dans quelques cas très contextualisés<sup>19</sup>. Ceci pourrait ne pas être un contre-exemple, car on pourrait faire l'hypothèse que la catégorie sémantique ait effectivement été empruntée, mais que la forme ait changé au fil du temps (cf plus bas avec le futur). En revanche, les textes anciens font état de plusieurs formes différentes pour rendre compte de ce qui, en ndyuka contemporain, correspond à la forme unique **sa** : l'étude de van den Berg (ms) présente 3 formes utilisées en sranan ancien pour exprimer la possibilité : **kan** et **man**<sup>20</sup> (habileté et possibilité déontique) **mag** (permission) et **no kan** (pour l'interdiction). Il semble alors difficile de continuer à penser que la catégorie unique de 'possibilité' du gbe ait été transférée en sranan ancien à travers trois formes complémentaires. Cependant, la question de savoir comment ces marques ont été introduites dans le système, et pour quelles raisons, reste entière. Les auteurs des textes anciens sont tous locuteurs de langue maternelle néerlandais : on voit bien comment le système modal de celle-ci se reflète fidèlement dans leur variété de sranan, qu'ils parlent comme langue seconde. On est alors en droit de se demander si le système des variétés parlées par les esclaves comme langue première était le même, et s'ils avaient dès le départ une seule catégorie de possibilité s'exprimant au moyen du morphème **sa**<sup>21</sup>, ce qui confirmerait alors l'hypothèse de Migge (à paraître) sur le transfert d'une catégorie du gbe.

Le déplacement de la valeur de **sa**, futur, vers une valeur modale de possibilité est en revanche un phénomène relativement bien attesté dans la littérature sur l'évolution des formes grammaticales (voir par exemple Bybee, Perkins & Pagliuca (1994)), même si les

La comparaison du système de TMA des Eastern Maroon Creoles avec celui des langues de substrat (variétés de gbe) et celui du superstrat montre que le système créole n'est le calque d'aucun des systèmes des langues d'input.

spécificités de cette marque en ndyuka contemporain ne semblent pas tout à fait compatibles (Goury 2004) avec les chemins de grammaticalisation généralement avancés pour l'évolution de marque de futur modalité : "The prediction sense of future grams may also be considered an epistemic modality because it also has prepositional scope and indicates 'the degree of commitment by the speaker to what he says.'" (Bybee, 1991 : 24).

- l'unique marque actuelle de futur (**o**) n'apparaît que très tardivement dans les textes anciens, et jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est la forme **sa** qui occupe cette fonction, de façon presque encore exclusive dans les textes de van Dyk (1765). Cependant, on peut faire l'hypothèse que la catégorie du futur est un transfert de l'unique catégorie temporelle du gbe, dans la mesure où celle-ci est représentée dès les premières attestations du créole. L'existence d'une catégorie temporelle unique de futur explique d'ailleurs peut-être le remplacement total<sup>22</sup> de la forme de futur **sa** par la forme **o**, issue de la construction périphrastique **go + V** (voir Goury 2003 pour une description de la grammaticalisation de cette forme)<sup>23</sup>, qui ne se développe que tardivement (attestée clairement à partir des textes de Schumann, 1783).

La comparaison des trois systèmes de TMA (gbe contemporain; ndyuka contemporain et sranan ancien) laisse entrevoir que l'apparente homogénéité du système actuel du ndyuka est en fait le résultat de processus de changement diversifiés, ayant eu lieu à divers moments du développement de cette langue :

- emprunt d'une catégorie sémantique pour le futur, dès le début de la mise en place des structures créoles ;
- influence du système de superstrat pour la valeur modale de possibilité, qui apparaît non pas comme une catégorie unique (comme c'est le cas en gbe et en ndyuka contemporain), mais qui distingue les valeurs d'habileté et de permission (à travers les formes néerlandaises *kan* et *mag*) ;
- déplacement des valeurs sémantiques de la forme **sa** 'futur' vers **sa** 'possibilité'
- grammaticalisation tardive d'une structure périphrastique **go + V** qui remplace la forme initiale **sa**.
- grammaticalisation tardive de la forme **man** qui s'introduit dans le paradigme de la possibilité comme marque supplémentaire avec valeur de capacité physique.

Si notre analyse est correcte, elle remet en cause la linéarité de la 'créolisation' et implique non seulement une hétérogénéité des processus, mais aussi des plans d'analyse sur lesquels elle s'exerce :

- entre les formes morphosyntaxiques, et les catégories sémantiques (une catégorie peut-être empruntée, et la forme qui l'exprime peut subir un changement sans que la catégorie ne soit affectée)
- entre les degrés d'apparition des structures dans la chronologie : au sein d'un même paradigme, des formes peuvent apparaître à des moments parfois éloignés
- entre les processus linguistiques à l'œuvre : emprunt de catégories sémantiques lié au contact de langue / grammaticalisation résultant d'une évolution interne / déplacement des valeurs sémantiques.

L'application de cette approche à d'autres domaines de la langue peut donner des résultats également intéressants. Dans ce volume par exemple, l'article de Migge et Légise à propos des constructions nominales en **-man** en EMC montre un cas de transfert des structure du gbe dans la langue des apprenants, s'accompagnant d'une réanalyse des structures de l'anglais (voir page 116).

## CONCLUSION

Les approches multi-causales de la genèse des créoles sont nombreuses, et apportent des éléments de réponses certainement plus satisfaisants que les grandes théories monocausales. Notre proposition s'inscrit dans ce cadre multi-causal tout en élargissant le champ des causes possibles, et en insistant sur l'hétérogénéité des processus de changement ayant eu lieu lors de l'établissement de systèmes créoles apparemment homogènes en synchronie.

Cette approche soulève en revanche de nombreuses questions quant à la 'créolisation'<sup>24</sup> : parmi les nombreux processus qui ont donné lieu à la mise en place de ces structures, certains relèvent-ils plus précisément de la 'créolisation' ? Les phénomènes de changements internes doivent-ils en être exclus ? Ou ne doit-on pas finalement ramener tous ces processus à ceux décrits dans le contact de langues en général, indépendamment de la genèse d'un système 'créole', rejoignant en cela les approches plus sociolinguistiques de Winford (2003) ou Thomason & Kaufman (1988) ?

## NOTA

- 1 C'est-à-dire les langues qui ont été à la base de la réflexion sur l'existence même d'un 'objet créole'.
- 2 Dans le sens d'une approche qui s'appuie sur un scénario 'catastrophiste' de la genèse des créoles, c'est-à-dire d'une rupture de transmission et d'une créolisation abrupte (en une génération d'esclaves).
- 3 En dehors peut-être de celles liées au domaine du contact de langues, comme Winford 2003, Thomason & Kaufman 1988, Siegel 1999.
- 4 Voir l'article de Peter Patrick pour l'évaluation du continuum créole et des positions variationnistes : 1999, "Testing the Creole continuum." In Christine Moisset and Mimi Lipson, eds., *Selected Papers from NWAV(E) 27. University of Pennsylvania Working Papers in Linguistics*, vol. 6:2.
- 5 Créole de base lexicale espagnole parlé dans la région de Cartagena, en Colombie, par les descendants de *cimarrones*, esclaves qui s'enfuyaient des chantiers de construction du fort de Cartagena de Indias.
- 6 La plupart des théories reposent en effet sur l'idée que les langues créoles ont vu le jour parce que les esclaves avaient un accès limité aux langues européennes (cf la société de plantation de Chaudenson).
- 7 Même si on doit prendre en considération, d'après Arends (2002b), la présence d'établissements français ou anglais dès les années 1620.
- 8 La date de 1651 est généralement donnée pour l'implantation anglaise au Surinam, mais comme le note Arends (2002b), ceci n'implique en rien qu'aucun Anglais n'était présent sur ce territoire avant cette date. Voir ci-dessous une présentation des théories d'Arends.
- 9 Ce dernier n'est parlé qu'au Surinam, par un nombre très restreint de locuteurs. Pour une estimation du nombre de locuteurs de l'ensemble des créoles marrons du Surinam nous renvoyons à Price 2002.
- 10 Ce dernier n'est parlé qu'au Surinam.
- 11 D'après, toujours, les conceptions de Bickerton : ceci implique en effet que l'on soit d'accord avec les notions de 'structures créoles'.
- 12 Le système de TMA, par exemple, présente une grande régularité de formes (quatre morphèmes libres monosyllabiques) et de structure (morphèmes préposés devant une base verbale invariable, se combinant selon un ordre strict), à l'exception d'une marque aspectuelle, **kaba**, postposée au SV.
- 13 Ainsi que sur certains aspects de l'étude de van den Berg (pc) sur le sranan ancien.
- 14 Abréviations : ASP = aspect / ART DEF = article défini / COP = copule / DISC = organisateur du discours / FUT = futur / MOD = modalité / NEG = négation / PREP = préposition / REL = relatif /
- 15 C'est-à-dire préposée, en distribution complémentaire avec le marqueur d'aspect imperfectif, pouvant se combiner avec le marqueur de passé **ben** pour indiquer une valeur de conditionnel / contrefactuel.
- 16 Cet auxiliaire est généralement **man** en aluku et pamaka, et **po** en ndyuka. Si la première forme apparaît dans les textes anciens sous sa forme lexicale encore non grammaticalisée, **po** est complètement absent de la littérature, et doit être une innovation totale du ndyuka à partir de la forme portugaise de 3ps du verbe pouvoir, *pode* ([pɔdʒ]).
- 17 Culture sur brûlis traditionnellement pratiquée en Guyane.
- 18 **sabi** pour la capacité acquise, d'origine portugaise : *sabe*, 3psg de *saber* / **sa** pour la possibilité, d'origine néerlandaise : *zal*, 1psg de l'auxiliaire modal *zullen*

- 19 Dans lesquels d'autres marques forcent l'interprétation modale.  
 20 En tant qu'auxiliaire, à partir du 19<sup>e</sup> siècle seulement – il a une valeur plutôt nominale avant.  
 21 Schumann (1783) nous donne quelques éléments de réponses en précisant, pour les variétés parlées à son époque, les différences entre *bakkra tongo* (langue des Européens) et *ningre tongo* (langue des esclaves), en particulier dans le système TMA. Mais ces données ne sont disponibles que pour la fin du 18<sup>e</sup> siècle.  
 22 Et non pas la concurrence.  
 23 Nous ne discuterons pas ici de l'existence des deux formes de futur en sranan contemporain, **go** et **de go**, qui sont attestés dans les textes anciens.  
 24 Non pas dans le sens restreint de Bickerton, mais dans un sens large de 'mise en place d'un système créole'.

## RÉFÉRENCES

- Aboh, Enoch 2004 – Toward a Modular Theory of Creole Genesis. Paper presented at the *Curaçao Creole Conference*, 11-15<sup>th</sup> August 2004. Wilhemstaat, Curaçao.
- Alber, Brigit & Ingo Plag 2000 – Epenthesis, Deletion and the Emergence of the Optimal Syllable in Creole. *Conference Presentations, XIII Biennial Conference*, 16-19<sup>th</sup> august 2000: 1-23. University of the West Indies, Mona, Jamaica.
- Arends, Jacques 1999 – The Origin of the Portuguese Element in Surinam Creoles. In Huber Magnus & Mikael Parkvall (eds.), *Spreading the Word. The Issue of Diffusion among the Atlantic Creoles*: 195-208. University of Westminster Press, London.
- 2002a – La 'dé-historicisation' de la créologénèse. *Études créoles* xxv (1) :143-156.
- 2002b – The History of the Surinamese Creoles I. In Eithne Carlin & Jacques Arends (eds.), *Atlas of the languages of Suriname* : 115-130. KITLV, Leiden.
- Arends, Jacques (ed.)1995 – *The Early Stages of Creolization*. John Benjamins Publishing C<sup>o</sup>, Amsterdam.
- Arends, Jacques & Matthias Perl 1995 – *Early Suriname Creole Texts. A Collection of XVIII<sup>th</sup> Century Sranan and Saramaccan Documents*. Vervuert, Francfort
- Arends, Jacques, Peter Muysken & Norval Smith 1994 – *Pidgins and Creoles. An Introduction*. John Benjamins Publishing C<sup>o</sup>, Amsterdam.
- Berg, Margot (van den) 2000 – « 'Mi no sal tron tongo'. Early Sranan in Court Records. 1667-1767 ». Master's thesis. Radboud Universiteit Nijmegen, Netherlands.
- Berg, Margot (van den) & Jacques Arends 2004a – The Saramaka Peace Treaty in Sranan: an edition of the 1762 text (including a copy of the original text). *Creolica*, www.creolica.net.
- 2004b – Court Records as a Source of Authentic Early Sranan. In Geneviève Escure & Armin Schwegler (eds.), *Creoles, Contact and Language Change: Linguistics and Social Implications*. John Benjamins publishing C<sup>o</sup>, Amsterdam.
- Bickerton, Derek 1975 – *Dynamics of a Creole System*. Cambridge University Press, Cambridge.
- 1981 – *Roots of Language*. Karoma, Ann Arbor.
- 1984 – The Language Bioprogram Hypothesis. *Behavioral and Brain Sciences* 7 (2): 173-222.
- Bruyn, Adrienne 1995 – *Grammaticalization in Creoles: the Development for Determiners and Relative Clauses in Sranan*. IFOIT, Amsterdam.
- 1996 – On Identifying Instances of Grammaticalization in Creole Languages. In Philip Baker & Anand Syya (eds.), *Changing Meanings, Changing Functions*: 29-46. University of Westminster Press, London.
- 2003 – Grammaticalisation, réanalyse et influence substratique. In Sybille Kriegel (éd.) *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française* : 25-47. Éditions du CNRS, Paris.
- Bybee, Joan, William Pagliuca & Revere Perkins (eds.) 1991 – Back to the Future. In Elizabeth Traugott & Bernd Heine (eds.), *Approaches to Grammaticalization I*: 17-58. John Benjamins Publishing C<sup>o</sup>, Amsterdam.
- Bybee, Joan, Revere Perkins & William Pagliuca (eds.) 1994 – *The Evolution of Grammar. Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*. The University of Chicago Press, Chicago & London.
- Carlin, Eithne & Jacques Arends (eds.) 2002 – *Atlas of the Languages of Suriname*. KITLV Press, Leiden.
- Chaudenson, Robert 2003 – *La créolisation : théorie, applications, implications*. L'Harmattan, Paris.
- DeCamp, David 1971 – The Study of Pidgin and Creole Languages. In Dell Hymes (ed.), *Pidginization and Creolization of Languages*: 13-42. Cambridge University Press, Cambridge.
- Ferguson, Charles 1959 – Diglossia. *Word* 15: 325-340.
- Goury, Laurence 2003 – *Ndyuka, une langue créole du Surinam et de Guyane française*. L'Harmattan, Paris.
- 2004 – Future and Modality in Surinamese Creoles: a Diachronic Approach. Paper presented at *Westminster Creolistics Workshop, Diachronic Studies and Theories of Creolization*, 15-17<sup>th</sup> April 2004. London.
- De Graff, Michel 1999 – *Language Creation and Language Change: Creolization, Diachrony and Development*. MIT Press, Cambridge.
- 2003 – Against Creole Exceptionalism. *Language* 79 (2) : 391-410.
- Hancock, Ian 1987 – A Preliminary Classification of the Anglophone Atlantic Creoles. In Glenn Gilbert (ed.), *Pidgins and Creoles*: 264-334. University of Hawai'i Press, Honolulu.
- Huttar, Georges & Mary Huttar 1994 – *Ndyuka*. Routledge, London.
- Holm, John 1988 – *Pidgins and Creole I, II*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Kramp, André 1983 – "Early Creole Lexicography: a Study of C.L Schumann's Manuscript Dictionary of Sranan". Ph.D. University of Leyden, Leyden.
- Ladhams, John 1999 – The Pernambuco Connection? An Examination of the Nature and Origin of the Portuguese Elements in the Surinam Creoles. In Magnus Huber & Mikael Parkvall (eds.), *Spreading the Word*: 209-240. University of Westminster Press, London.
- Lefebvre, Claire 1999 – Creole Genesis and the Acquisition of Grammar. *Studies in Linguistics* 88. Cambridge University Press, Cambridge.

- Maurer, Philippe 2002 – La pluralización nominal en los criollos atlánticos con base lexical ibérica. In Yves Moñino & Armin Schwegler (eds.), *Palenque, Cartagena y Afro-Caribe: historia y lengua*: 129-136. Niemeyer, Tübingen.
- McWhorter, John 1998 – Identifying the Creole: vindicating a Typological Class. *Language* 74 (4): 788-818.
- 2000 – *The Missing Spanish Creoles*. University of California Press, California.
- 2004 – Saramaccan and Haitian as Young Grammars: The Pitfalls of Syntactocentrism in Creole Genesis Research. *JPLCL* 19 (1): 77-138.
- McWhorter, John & Mikael Parkvall 2002 – Pas tout à fait du français : une étude créole. *Études créoles* xxv (1) : 179-231.
- Migge, Bettina 1998 – “Substrate Influence in the Formation of the Surinamese Plantation Creole: a Consideration of Sociohistorical Data and Linguistic Data from Ndyuka and Gbe”. Ph.D. Ohio State University, Ohio.
- 2003 – *Creole Formation as Language Contact: the Case of the Suriname Creoles*. John Benjamins Publishing Co, Amsterdam.
- (In press) – Tracing the Origin of Modality in the Creoles of Suriname. Paper presented at the *International SPC Meeting*, February 2004. Boston.
- Mufwene, Salikoko 1991 – La genèse des créoles : quelques questions pour la recherche à venir. In Jean Haudry (éd.), *Questions créoles. Questions linguistiques* : 21-35. *Actes de la table ronde* de novembre 1989. Université Lyon III-Jean Moulin, Lyon.
- 2001 – The Ecology of Language Evolution. *Cambridge Approaches to Language Contact*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Parkvall, Mikael 2004 – Assessing Variation in Time through Variation in Space. *Paper presented at the Westminster Creolistics Workshop, Diachronic studies and theories of creolization*, 15-17<sup>th</sup> April, 2004. London.
- Price, Richard 2002 – Maroons in Surinam and Guyane: how many and where? *New West Indian Guide*, 76 (1).
- Siegel, Jeff 1999 – Transfer Constraints and Substrate Influence in Melanesian Pidgin. *JPLCL* 14 (1): 1-44.
- Smith, Norval 1987 – “The Genesis of the Creole Languages of Surinam”. Ms. Universitet van Amsterdam, Amsterdam.
- 1998 – The Vowel System of 18<sup>th</sup> St Kitts Creole: 145-172. In Philip Baker & Adrienne Bruyn, (eds.), *St Kitts and the Atlantic Creoles. The texts of Samuel Augustus Mathews in Perspective*. University of Westminster Press, London.
- 1999 – Pernambuco to Surinam 1654-1665? The Jewish Slave Controversy: 251-298. In Magnus Huber & Mikael Parkvall (eds.), *Spreading the Word*. University of Westminster Press, London.
- 2000 – The Linguistics Effects of Early Marronnage. *Conference Presentations, 13<sup>th</sup> Biennial Conference*, August 16-19<sup>th</sup>, 2000: 288-301. University of the West Indies, Mona, Jamaica.
- 2003 – The History of the Surinamese Creoles: Origin and Differentiation. In Eithne Carlin & Jacques Arends (eds.), *Atlas of the Languages of Surinam*: 131-182. KITLV, Leiden.
- Thomason, Sarah 2002 – Which Route(s) to Creole Genesis? *JPLCL* 17 (2): 265-271.
- Thomason, Sarah & Terence Kaufman 1988 – *Language Contact, Creolization and Genetic Linguistics*. University of California Press, Berkeley.
- Valdman, Albert (éd.) 2002 – La créolisation : à chacun sa vérité. *Études créoles* xxv (1).
- Whinnom, Keith 1956 – *Spanish Contact Vernaculars in the Philippine Islands*. Hong Kong University Press, Hong Kong
- Winford, Donald 1997a – Property Items and Predication in Sranan. *JPLCL* 12 (2) : 237-301.
- 1997b – Column: Creole Studies and Sociolinguistics. *JPLCL* 12 (2): 303-318.
- 1999 – Sranan TMA and Creole Formation: A Substratist Perspective. *Paper presented at the Meeting of the Society for Pidgin and Creole Linguistics*, January 1999. Los Angeles.
- 2000a – Tense and Aspect in Sranan and the Creole Prototype. In John McWhorter (ed.), *Language Change and Language Contact in Pidgins and Creoles*. John Benjamins Publishing Co, Amsterdam.
- 2000b – Irrealis in Sranan: Mood and Modality in a Radical Creole. *JPLCL* 15 (1): 63-125.